

# CR 1- ASSEMBLÉE CITOYENNE RAMONVILLE

---

La première réunion a eu lieu le 01/07/2021, en salle du conseil municipal. Les participants, titulaires et suppléants, étaient répartis par tables de 5 à 7.

La prise de notes et ce compte-rendu ont été réalisés par des volontaires, Michel Espin et Corinne Carrara.

## 1 - OUVERTURE :

Prise de parole du Maire :

### **Une expérience nécessaire et originale.**

Elle est issue d'une longue tradition axée sur le collectif (conseils de quartier, conseil des jeunes etc.) ; comment aller plus loin ? L'année 2020 a été une période de réflexion pour préparer la constitution de l'assemblée citoyenne (AC).

### **Pourquoi une Assemblée Citoyenne ?**

Voulue par l'équipe municipale, son objectif sera donc de travailler avec l'ensemble des dispositifs citoyens existants et non de se substituer à eux : associations de citoyens, quartiers, sportives, culturelles, etc. permettant ainsi aux élus (légitimés par les élections), de mener à bien des actions de façon plus efficace POUR mais aussi AVEC toutes les composantes de la cité.

### **Ses missions ?**

Elle devra ainsi contribuer à la **co-construction des projets** - certains choisis dans le programme de l'équipe municipale et un proposé par les membres de l'assemblée (en fonction du budget et d'autres critères) et à **l'évaluation des actions municipales** conduites avec des propositions d'améliorations. Voir ci-après.

### **Sa composition ?**

L'AC doit représenter au mieux la diversité de la citoyenneté ramonvilloise ; d'où sa structure en trois collèges – *volontaires - tirés au sort - représentants d'instances participatives de la commune* et sa composition qui répond à l'aspiration de la parité.

La suite de la soirée s'est déroulée en présence des **référents de l'AC**, élus ayant reçu délégation pour ce projet - Marie-Pierre Gleizes et Pierre-Yves Schanen - et chargée de mission démocratie participative et dialogue citoyen - Anna Carbonnel.

Anna Carbonnel :

### **Sur l'organisation de l'Assemblée Citoyenne**

Il y a des valeurs et des modalités : écoute, dialogue, bienveillance, équilibre des temps de paroles, convivialité, franchise, respect - éviter le dogmatisme, l'idéologie, les longs discours stériles etc.

Des fonctions spécifiques ont été attribuées à des volontaires pour cette réunion, et seront redistribuées à chaque nouvelle assemblée : Animateur / Distributeur de parole / Maître du temps / Rédacteurs - Michel et Corinne, rédacteurs sur cette Assemblée, sont les auteurs de ce CR.

Pierre-Yves Schanen :

### **Sur les missions de l'AC**

Il fait référence à l'actualité et à l'expérience chilienne d'une assemblée constituante. Sans être aussi ambitieuse, notre assemblée n'en a pas moins de l'importance. Pendant 2 ans, en collaboration avec le conseil municipal et en toute indépendance, nous allons **travailler sur des projets** choisis dans le programme de l'équipe municipale (3 ?) avec tous les moyens de la commune, élus et techniques. Un projet hors du programme pourra être proposé en plus par les membres de l'AC.

Nous aurons aussi un travail d'évaluation, car notre position de citoyens non élus présente des gages de pertinence, de sérieux et d'impartialité.

Il rappelle l'existence d'une charte, les fonctions et limites de l'Assemblée Citoyenne.

## 2 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

**Première question** : Quel est le processus permettant de quitter sa fonction de membre de l'AC ?

Réponse : on peut quitter l'AC quand on le souhaite, et pour toutes sortes de raisons, chacun ayant des suppléants appelés à le/la remplacer. Mais il est conseillé d'échanger d'abord avec les référents de l'AC (élus et chargée de mission), pour trouver si possible une solution ; ensuite si le départ du membre est acté, il sera remplacé par un suppléant de son collègue.

**Deuxième** : Combien de temps consacrer à l'Assemblée Citoyenne ?

Réponse : il est difficile à estimer tant que les travaux n'ont pas commencé. Il faudra veiller à respecter son temps à soi (donner le temps dont on dispose), mais aussi le temps des projets, sur la base des propositions qui seront faites sur les façons de travailler. Le rythme de travail sera souvent « guidé » par le calendrier des projets, l'implication de chacun sera présentée en deuxième partie de cette réunion.

**Troisième** : Comment mémoriser le nom des tous ?

Réponse : méthode d'identification plus facile des participants (prénoms) à prévoir pour les réunions suivantes, grâce à un système de « badges » ou de panneaux posés sur la table.

**Quatrième** : Comment travailler efficacement ?

Réponse : outre l'organisation, en mixant le plus possible les équipes.

**Cinquième** : Comment les suppléants seront-ils tenus au courant de l'avancée du travail de l'AC ? Participation possible ? Réunions filmées ?

Réponse : les réunions ne peuvent être filmées mais un compte-rendu précis sera fait.

**Sixième** : Comment un suppléant peut-il connaître son titulaire, d'ailleurs doit-il le connaître ?

Réponse : pour les représentants des groupes institués (par ex : comité de quartier), les suppléants sont connus, ils ont été nommés par les instances en question en même temps que les titulaires. Pour les tirés au sort, les suppléants sont dans la même tranche d'âge, mais titulaires et suppléants ne sont à priori pas amenés à se connaître. Pour les volontaires il n'y a pas de suppléant.

## 3 – ANIMATION ÉDUCATION POPULAIRE

Il s'en est suivi un moment de convivialité où les membres de l'assemblée se sont répartis dans la salle en fonction de la localisation géographique de leur domicile. Ils ont ainsi pu faire connaissance autrement.

Des plats et des boissons ont été proposés et les membres ont rejoint leurs tables. **La convivialité** est considérée par les porteurs du projet et les membres de l'AC, comme un élément essentiel de l'expérience.

Marie-Pierre Gleizes conclut ce moment et assure les membres de l'AC du soutien des élus et des services pour le succès de cette assemblée.

## 4 - REPRISE DU TRAVAIL :

**Questions sur le rôle des suppléants :**

Peuvent-ils rester ce soir ? Oui s'ils le désirent.

Pourront-ils assister par la suite aux assemblées ? Pas d'opposition, mais la question doit être tranchée par les élus.

Comment associer les suppléants au travail de l'AC ? Se tenir au courant est une condition. Cela peut se faire par leur participation aux assemblées plénières ou la lecture des CRs. D'autres actions sont concevables.

## Questions sur l'organisation de l'AC :

### La périodicité des assemblées et la composition des groupes de travail ?

Ces questions ont fait l'objet de propositions qui ont été validées ou pas lors de la phase de restitution.

Une par mois est la jauge qui a reçu une majorité d'avis pour la plénière. Pour les groupes de travail, toujours composés de citoyens, d'élus, de techniciens selon la phase de développement du projet, leur fréquence devrait être conditionnée par le projet, la disponibilité des élus et des services techniques.

### La communication au sein de l'assemblée ?

Pour faciliter les échanges<sup>1</sup>, le recours à des outils de communication tels que graphiques, dessins, photos, schémas etc a été encouragé. La charte propose un certain nombre de conditions à respecter, comme la bienveillance. Mais la rédaction d'une charte de comportement a été évoquée, pour éviter certaines dérives et s'entendre sur des pratiques derrière des principes ou valeurs. Enfin, le sujet des modalités de vote a été signalé, pour que chaque membre puisse indiquer sa décision.

Ouverture en respectant la charte, les contraintes des projets et les référents de l'AC (transparence-loyauté).

## Travail de réflexion

Les discussions ont eu lieu par table en groupes de 6 ou 7 délégués, et les résultats reportés par chaque groupe sur un tableau structuré de la façon suivante :

Ce qui fait consensus

Ce que l'on veut absolument

Ce que l'on propose pour améliorer les propositions

Ce qu'on ne veut absolument pas.

## 5 - RESTITUTIONS

Les résultats de chaque groupe sont recueillis par Anna C., sur un tableau de synthèse (à voir annexe ci-dessous). On a pu prendre nombre de décisions en cas d'accord de l'assemblée et des élus (consensus). D'autres propositions exigent encore des échanges pour être entérinées. Certains sujets sont à rediscuter.

### Propositions adoptées :

**Fréquence des réunions plénières à 36** : mensuelle

**Principes mis en avant** : respect – collectif – créativité – innovation - décisions égalitaires –

**Communication** efficace et attrayante<sup>1</sup> pour conduire les réunions et restituer les résultats : diversité de ressources et d'outils facilitateurs (graphiques, dessins, photos, schémas etc.)

**Organisation des réunions** : définie en début avec une « gouvernance » tournante et horizontale<sup>2</sup>, basée sur des rôles attribués : animateur, distributeur de parole, maître du temps, rédacteurs.

**Constitution des groupes-projet** : membres de l'AC volontaires, travaillant avec les élus et techniciens au rythme exigé par les dossiers concernés.

### Sujets en attente de réponse :

L'AC espère avoir une information même imparfaite au cours de l'été, sur les projets proposés par la mairie. L'AC a demandé que la présence des suppléants en auditeurs libres, aux réunions soit possible.

### Préparation de la prochaine assemblée plénière :

Un groupe constitué d'Audrey, Bernard, Hélène et des volontaires pour l'animation de la première réunion (Hassane, Michel et Corinne), sous la coordination d'Anna, s'en charge. L'ordre du jour, à confirmer lors de la préparation, portera à priori sur les éléments suivants :

- Les projets mairie que l'AC sera amenée à conduire (nous seront-ils présentés avant cette réunion ?).
- L'utilisation des outils de la démocratie participative et populaire<sup>1</sup> pour l'animation de l'AC

## CONCLUSION :

Fin de la réunion avec un retard important (45') : **améliorer la gestion du temps sera nécessaire<sup>1</sup>.**

*Remerciements à tous les participants.*

1 - L'AC compte sur ses membres expérimentés ou de bonne volonté. Qu'ils se fassent connaître pour identifier les compétences disponibles et les souhaits d'investissement dans ces pratiques (nouvelles ?).

2 - La question sur la rotation des rôles répond à un souci d'égalité. C'est une question importante, notamment par rapport à la participation de chacun, aux propositions, aux prises de décisions etc.

**Annexe :**

**Tableau de synthèse de la concertation par table de 6 sur la proposition d'organisation de l'Assemblée Citoyenne :**

Ce que l'on veut absolument	Ce qui fait consensus	Ce que l'on propose d'améliorer	Ce que l'on ne veut absolument pas
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit à la présence des suppléants lors des réunions plénières.</li> <li>&gt; sera tranché par les élus.</li> <li>- Que chacun porte son prénom lors des réunions plénières.</li> <li>- Proposer des projets.</li> <li>- Noter quelque part (retenir) d'autres propositions non retenues en particulier celles qui ne sont pas finalisées.</li> <li>- Charte de comportement (uniquement durant les plénières), les valeurs ne sont pas traduites clairement pour tout le monde.</li> <li>- Des projets concrets.</li> <li>- Sentir que la municipalité se sent impliquée et engagée.</li> <li>- Donner des outils de communication aux malentendants.</li> <li>&gt; en cours de recherche de solution technique.</li> <li>- Justification lorsqu'un projet est refusé.</li> <li>- Accès à internet.</li> <li>&gt; en cours de recherche de solution technique.</li> <li>- Outils collaboratifs de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion des 36 une fois par mois.</li> <li>- Réunion des groupes de travail en fonction des projets.</li> <li>- On est motivés !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les projets au plus vite pour y réfléchir pendant l'été.</li> <li>- Connecter les suppléants et les titulaires.</li> <li>&gt; à trancher par les élus.</li> <li>- Gestuelles facilitant les échanges.</li> <li>- Points de rencontre avec les assos, utiliser différentes salles.</li> <li>Points d'accueil auprès des Ramonvillois.es.</li> <li>&gt; réponse des élus : en cas de concertation nécessaire il faudra la co-organiser avec les élus. Pas de légitimité dans la charte à contacter directement la population. Possibilité de le faire en co-organisation avec la mairie.</li> <li>- Connaître les moyens matériel pour se réunir.</li> <li>&gt; figure dans la charte.</li> <li>- Faire des groupes whatsapp.</li> <li>&gt; à voir au sein de l'assemblée, ok pour un groupe officiel avec élu référent et Anna C.</li> <li>- Visibilité sur le calendrier sur les 2 ans.</li> <li>&gt; à travailler au sein de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De la censure dans le contenu des rapports.</li> <li>- De la politique politicienne.</li> <li>- De réunionites.</li> <li>- Être instrumentalisés par la mairie et « pris pour des billes ».</li> <li>- Ne pas prévoir un temps d'adaptation entre le temps de l'AC et le temps des projets.</li> <li>- Que l'AC soit uniquement une instance d'évaluation de la mairie.</li> </ul>

prise de note.		l'AC. - Faire appel à des suppléants en manque de « main d'œuvre ». > non, cf. le questionnaire concernant les suppléants. - Tourner sur les différents projets. > à discuter au sein de l'AC. - Organisation adaptée aux types de projet.	
----------------	--	---	--

Légende :

En vert ce qui est validé par l'Assemblée Citoyenne et les élus

En noir ce qui doit être validé par les élus ou à résoudre techniquement

En rouge ce qui n'est pas validé par les élus